Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 19/06/2024
ID : 060-216002105-20240619-AFRDEL202402-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE

AFR DELIBERATION N°2024 02

AFR d'Ercuis

SEANCE DU 19 JUIN 2024

Convocation	**du 12 juin 2024**
Affichage	**du 12 juin 2024**

Nombre de membres en exercice	**6**
Nombre de présents	**3**
Nombre de votants	**3**
PROCURATIONS	**0**

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSOCIATION FONCIERE 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le DIX-NEUF JUIN à quatorze heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Christiane VAN BOXSTAEL, Hervé THOMA, Pierre-Marie HAGUET, membres de l'Association Foncière de Remembrement

Absent :
Thibault COLLAS,
Cédric SOENEN

Secrétaire : Hervé THOMAS

Sous la présidence de Madame Christiane VAN BOXSTAEL, l'assemblée délibérante de l'Association Foncière de Remembrement examine le compte administratif de l'association foncière de remembrement 2023, qui s'établit ainsi

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépense :	184 €	0 €
Recette :	6 934.27 €	4 023.07€
Résultat de l'exercice	6 750.27 €	4 023.07€

L'assemblée délibère, à l'unanimité (Absence du Président)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif du budget de l'AFR 2023.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355